



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 61802

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la nécessité d'abonder la dotation de l'État pour l'insertion par l'activité économique en Moselle-est, touchée de plein fouet par des suppressions d'emplois en cascade (chimie, cokerie, automobiles...) et par un taux de chômage en rapport. Il lui demande le degré d'effort supplémentaire qu'il entend consentir en faveur des entreprises d'insertion par l'économie de façon à ce qu'elles puissent accompagner l'emploi des personnes fragilisées par la crise économique.

Texte de la réponse

Les moyens consacrés par l'État aux structures et aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique (IAE) ont été fortement augmentés ces dernières années (plus de 60 % entre 2010 et 2005), d'abord dans le cadre du plan de cohésion sociale et plus récemment par les crédits du plan de relance de l'économie. La réunion de l'assemblée plénière du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) du 26 novembre 2009 a été l'occasion pour le secrétaire d'État à l'emploi de rappeler la place essentielle de ce secteur pour accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi. Ainsi, pour l'année 2010, l'État confirme son soutien à l'IAE en prévoyant en loi de finances initiale plus de 207 millions d'euros de crédits, répartis de la façon suivante : 140 millions d'euros pour le financement de l'aide aux postes dans les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion ; 12,7 millions d'euros pour le financement de l'aide à l'accompagnement dans les associations intermédiaires ; 23,5 millions d'euros pour les ateliers et chantiers d'insertion ; 21 millions d'euros pour abonder le fonds départemental d'insertion ; 10,4 millions d'euros d'exonération de cotisations sociales pour les structures agréées. Compte tenu de la dégradation économique touchant en premier lieu les personnes éloignées de l'emploi, des moyens complémentaires ont été alloués au secteur de l'IAE dans le cadre du plan de relance par l'économie. Le financement dès 2009 de 1 500 aides aux postes supplémentaires dans les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion a été rendu possible (15 millions d'euros). En outre, 10 millions d'euros supplémentaires ont été prévus pour financer l'aide à l'accompagnement pour les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion. Une partie de ces crédits a permis, par fongibilité, d'abonder les fonds départementaux d'insertion pour soutenir les structures en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61802

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10097

Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4530